# KIM

Situation comptable du 25/01/2017 au 30/06/2018

# cerfa N° 11084\*19

#### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD 2018

Adapté à la télédéclaration par TELEDEC.fr

(art 223 du Code général des impôts)	2			
	IMPÔT SUR LES	SOCIETES		Timbre à date du service
Exercice ouvert le 25/01/2017 et clo			Régime simplifié d'ir	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du g	roupe		Régime réel no	rmal
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonn	age, art. 209-0 B (entrepris	ses de transport r	naritime), cocher la case	
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays	par pays n° 2258-SD (art.	223-I-1 quinquies	C), cocher la case	
Si entreprise établie en France et appartenant à un gro	oupe étranger, désignée pe	our le dépôt (art. 2	223-I-2 quinquies C), coche	er la case
Si autre entité située en France ou dans un pays ou te		de la déclaration,	désignée	
pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adres	se et pays)			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société:				
Designation de la societe.				
K I M - SIREN : 825193642				
Adresse du siège social:			Ancienne adresse en cas	de changement:
41 RUE BEZOUT				
41 RUE BEZOUI				
FF014 P2PTG 14				
75014 PARIS 14				
REGIME FISCAL DES GROUPES				
Les entreprises placées sous le régime des groupes de s	sociétés doivent dénoser c	ette déclaration en	deux evemplaires (art 223 a	A à II du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	Societes dolvent deposer co			1 a b da can
<u> </u>	15 10 10 15 1 15			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu	d'imposition et n° d'identific	ation de la societe	mere:	
B ACTIVITE				· ·
Activités exercées RESTAURATION TRADIT	IONNELLE		Si vous avez changé	d'activité, cochez la case
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IN	MPOSITION (cf. notice de la	a déclaration n°2065	)	
1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33	3 1/3%	Bénéfic	e imposable à 28%	Déficit
Bénéfice imposable à				1
2 Plus-values	110 70			
PV à long terme imposables à 15%	Pácultat not do la	concession de lies	nces d'exploitation de breve	to ou tour do 159/
FV a long terme imposables a 15%	Tiesuitat fiet de la	concession de nee	nices d'exploitation de bieve	as au taux de 1378
PV à long terme Autres PV impo		PV à long t		exonérées (art.
imposables à 19%	19%	imposables	à 0%	238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entrepris	es nouvelles ou implanté	es en zones d'ent	reprises ou zones franche	s
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises inr	novantes	Zone franche urbaine	Pôle de compétitivité
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	nche d'activité, art.44 <i>quate</i>	==		de restructuration de la défense,
Littleprise flouvelle, art. 44 Septies	iche d'activite, art.44 quate	Auti	es dispositiis Zone (	· L
				art. 44 terdecies
Société d'investissement Bénéfice ou dé			Plus-values exonérées rele	evant du
immobilier côtée (indiquer + ou -			taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans l	le secteur productif, art. 244	1 quater W	dans le secteur du log	ement social, art. 244 <i>quater X</i>
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration nº 206	E)			
	5)			
Au titre des revenus mobiliers de source française ou	*	u à la délivrance d	'un certificat de crédit d'impé	ôt
·	étrangère, ayant donné lie		<u>'</u>	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'	étrangère, ayant donné lie 'une convention fiscale con	clue avec un Etat	<u>'</u>	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de	étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire	clue avec un Etat e e ou collectivité.	étranger, un territoire ou une	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F	étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire	clue avec un Etat e e ou collectivité.	étranger, un territoire ou une	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F	étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire	clue avec un Etat e e ou collectivité.	étranger, un territoire ou une	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e ou collectivité. . notice de la déclaratio	étranger, un territoire ou une n n° 2065)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e e ou collectivité.	étranger, un territoire ou une	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e ou collectivité. . notice de la déclaratio	étranger, un territoire ou une n n° 2065)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e ou collectivité. . notice de la déclaratio	étranger, un territoire ou une n n° 2065)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e ou collectivité. . notice de la déclaratio	étranger, un territoire ou une n n° 2065)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e ou collectivité. . notice de la déclaratio	étranger, un territoire ou une n n° 2065)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e ou collectivité. . notice de la déclaratio	étranger, un territoire ou une n n° 2065)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat de ou collectivité notice de la déclaration	étranger, un territoire ou une n n° 2065) Viseur conventionné : [	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat de ou collectivité notice de la déclaration : CGA	étranger, un territoire ou une n n° 2065)  Viseur conventionné : [	e collectivité
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat de ou collectivité.  notice de la déclaration  : CGA  Identité du décla  Date: 0	etranger, un territoire ou une n n° 2065)  Viseur conventionné : [ rant: 5/07/2018 Lieu: paris	e collectivité
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat de ou collectivité notice de la déclaration : CGA	etranger, un territoire ou une n n° 2065)  Viseur conventionné : [ rant: 5/07/2018 Lieu: paris	e collectivité
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d' teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de  E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES F Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	i étrangère, ayant donné lie l'une convention fiscale con l'impôt de cet état, territoire REVENUS LOCATIFS (cf.	clue avec un Etat e ou collectivité notice de la déclaratio : CGA	etranger, un territoire ou une n n° 2065)  Viseur conventionné : [ rant: 5/07/2018 Lieu: paris	e collectivité

#### **IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD

(art 223 du Code général des impôts	AN	NEXE A L	A DECLAR	ATION N° 2065		<b>A</b> DAPTÉ À LA T	ÉLÉDÉ	CLARATION PAR	TELED	EC.fr
					Si	déposé néa	nt, co	ochez la ca	se:	Х
F REPARTITION DES	PRODUITS DES ACTIONS	ET PARTS	SOCIALES,	AINSI QUE DES	REVENUS .	ASSIMILES	DIS	TRIBUES		
Montant global brut des distribu	itions (1) payées par la société el	le-même a		payées par un ét	ablissement ch	argé du servic	e des	titres <b>b</b>		
Montant des distributions coore	spondant à des rémunérations o	u avantages (	dont la société	ne désigne pas le	(les) bénéficia	aire (s) <sup>(2)</sup>	С			-
	acomptes consentis aux associé						d			
interposées							u			
Montant des distributions							е			
autres que celles visées en (a),							f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g			
							h			
	éligibles à l'abattement de 40%						i			
	non éligibles à l'abattement de 4	0% prévu au	ı 2° du 3 de l'ar	ticle 158 du CGI			j			
Montant des revenus répartis (5						Total (a	à h)			
G REMUNERATIONS	NETTES VERSEES AUX MI	MBRES D	E CERTAINE	S SOCIETES						
* SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants;  *SNC ou SCS, associés en nu  * SEP et sté de copropriétaire		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute	L chaque associ remboursemer Année au cours de	ées, au cours de la é, gérant ou non, d its forfaitaires de frai à titre de traitements, émoluments et	ésigné col.1, à s ou autres rén	titre de traite nunérations de des sommes v de représentat	ement e ses f ersée	s, émolume onctions dar es: à titre profession ceux vis	nts, indens la soci e de frai	emnités, ciété. is res que
gérants ou coparticipants		propriété ou en usufruit.		indemnités proprements dits	Indemnités forfaitaires	Remboursem	ents	Indemnités forfaitaires	Rembou	ursements
	1	2	3	4	5	6		7		8
H DIVERS	PRIETAIRE DU FONDS ( en cas	do gáranco li	ibro)							
	·	ao goranoe I	ioio)							
* ADRESSES DES AUTRES E	TABLISSEMENTS									
I CADRE NE CONCE	ERNANT QUE LES ENTREPI	RISES PLA	CEES SOUS	LE REGIME SIN	IPLIFIE D'IN	IPOSITION				
	REMUNERATIONS			MOINS	-VALUES A L	ONG TERME	IMP	OSEES A	15%	
	ction faite des sommes comprises	dans les		MVLT restant à re	<u> </u>		ercice	)		
DADS et versées aux apprentis so	us contrat et aux handicapés (a)			MVLT imputée su	r les PVLT de	l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de co	mmissions at de courtages (b)			MVLT réalisée au	cours de l'exe	ercice				
rienocessions u nonoraires, de col	minissions et de courtages			MVLT restant à re	porter					



### BILAN SIMPLIFIÉ

## DGFiP $N^{\circ}$ 2033 A-SD 2018

Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Dé	signation de l'entreprise	e KIM - SIREN	: 825193642						Néant **
Du	rée de l'exercice en no	ombre de mois* 23	Durée de l'exer	rcice j	précédent*				
									Exercice N clos le 31/12/2018
	A	CTIF			Brut 1	A	mortissements-Provisions	3	Net 3
472)	Immobilisations	Fonds commercial*		010		012			
BILISE	incorporelles	Autres*		014	40 000	016			40 000
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations corp	orelles*		028	17 374	1 1	3 8	321	13 553
CTIF	Immobilisations finar	ncières* (1)		040	1 800	0./0			1 800
			Total I (5)	044	59 174	048	3 8	321	55 353
	Matières première Marchandises*	es, approvisionnements, er	cours de production*	050	307	052			307
,.	Marchandises*			060		062			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes	versés sur commandes		064		066			
CIRCI	Créances Clien	nts et comptes rattachés*		068		070			
ACTIF	(2) Autre	es* (3)		072		074			
	Valeurs mobilières de	e placement		080		082			
	Disponibilités			084	6 973	086			6 973
	Charges constatées d	'avance*		092		094			
			Total II	096	7 280	098			7 280
			Total général (I + II)	110	66 454	112	3 8	321	62 633
		P	ASSIF						Exercice N NET 1
	Capital social ou indi	ividuel*						120	5 000
	Écarts de réévaluation	n						124	
SE	Réserve légale							126	
CAPITAUX PROPRES	Réserves réglementée	es*				_		130	
AUX P	Autres réserves (dont	t réserve relative à l'achat d	l'oeuvres originales d'artiste	es viva	ants*	131	)	132	
CAPIT	Report à nouveau							134	
ľ	Résultat de l'exercice	:						136	959
	Provisions réglementé	ées						140	
L							Total I	142	5 959
	Provisions pour risques	s et charges					Total II	154	
۰	Emprunts et dettes as							156	33 045
DETTES (4)		reçus sur commandes en	cours					164	
DET	Fournisseurs et comp							166	519
L		omptes courants d'associés	de l'exercice N :			169	12 500	172	23 110
	Produits constatés d'a	avance						174	
L							Total III	176	30 074
	Dont immobilies	tions financières à moins		2.0			néral (I + II + III)	180	02 033
OIS	d'un an		193	(4)			isations acquises	195	
RENVOIS	(2) Dont créances à  (3) Dont comptes co	<u>*</u>	197	(5)	Coût de revient des immou créées au cours de l			182	
	débiteurs	raramo a associos	199		Prix de vente hors T.V. cédées au cours de l'ex	ercic	e*	184	1

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

# (2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

For	nula L <i>bis</i>	aire obligatoire (article 302 <i>septies</i> du Code général des impôts)  Désignation de l'entreprise <u>K I M - SIREN</u> : 8251	L9364:	2				Néant □*
		RÉSULTAT COMPTABLE	For	mulaire dépo u titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/12/2018
		Ventes de marchandises *	а		)9		210	1
TON		don	nt expon	rt	15		214	150 243
ITAT	I	Production vendue Services * intracon			$\vdash$		218	130 213
ŒΓΟ	I	Production stockée *		)			222	
PRODUITS D'EXPLOITATION		Production immobilisée *	11				224	
JITS	5	Subventions d'exploitations reçues					226	
ODI	A	Autres produits					230	
PR		To	otal des	produits d'e	xploi	tation hors TVA (I)	232	150 243
	A	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			,		234	
	7	Variation de stocks (marchandises) *			-		236	
	I	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de dou	uane)				238	49 132
N	7	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	-307
ATIC	I	Autres charges externes *: dont crédit bail : - mobilier :		– immobi	lier :	)	242	50 218
LOIT	I	Impôts, taxes et versements assimilés  dont taxe profe CFE et CVAE *			$\overline{}$	1	244	
CHARGES D'EXPLOITATION	I	Rémunérations du personnel *			_	1/	250	40 521
ES D'	(	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	5 899
ARGI	I	Dotations aux amortissements *					254	3 821
CH	I	Dotations aux provisions					256	
		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	9		262	
	I I	Autres charges Continue and Con		260	)			
				Total des cha	ırges	d'exploitation (II)	264	149 284
1 -	– R	RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	959
	I	Produits financiers (III) 280	Cha	ırges financiè	res	(V)	294	
	I	Produits exceptionnels (IV)					290	
	(	charges exceptionnelles (VI)  dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			} }	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% de constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	es 348			J		
L	Ι	Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
_		BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)	)				310	959
В	_	RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit	compt	able col. 2	312	959	314	
	I	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	I	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductible	s		318			
sus	I	Provisions non déductibles *			322			
Réintégrations		Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
intég	I t	idiles des chies-cis d'associes ilquidatives sui OPCVM	248		330			
Ré		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251			
	(	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises	de trans	port maritime	998			
	F	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises (	de transp	oort maritime	999			
П	I	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises	de trans	port maritime			997	
	I	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ZFU-TE (44. octies et octies A) 9	987				342	
	I	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>sexties</i> A) 981 JEI (44. <i>sexties</i> A) 9	989					
tions			138					
Déductions		Passing diametrial and manning Date of a compatitivité hour	990					
D	SIC		344				350	
	divers	Créance due au report en arrière du déficit	346					
	Dont	Déduction exceptionnelle (Art. 39 <i>decies</i> )	655					
RÉ		ILTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		néfices col. 1	352	959	354	
Ь.		Déficit de l'exercice reporté en arrière *		Déficit col. 2	356	939		
Déficits		Déficits antérieurs reportables * dont imputés si	ur le ré	sultat :			360	
		ILTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bén	néfices col. 1	370	959	270	





#### IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2018 Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

Formulaire A bis du	obligatoire ( 1 Code géné	(article 302 Septies ral des impôts)	5	Dé	ésignatior	ı de l'entre	pris	e :_	K I M -	SIRE	N :	825193642	2							Néai	nt 🗆 *
_							$\overline{}$											D.	ć1	1 14-	-1- 8
ı	IIVIIVI	OBILISATIO	NS		Valeur b immobilis	sations au			Augmentatio	ons		Diminutions			Valeur brute des immobilisations à				évaluati		
	ACTIF IN	IMOBILISÉ			début de	l'exercice									la fin de l'e	exercice		Valeu bilisat	r d'orig ions en	ine des fin d'e	s immo- exercice
Immobilis		Fonds commer	rcial	400			4	í02			404			406							
incorpo	relles	Autres		410			4	í12			414			416							
relles		Terrains		420			4	122			424			426							
Immobilisations corporelles		onstructions		430			4	132			434			436							
ns co	natériel et	tions technique outillage ind	ustriels	440			4	i42			444			446							
isatic	agen	ations général cements diver	es s	450			0 4	i52		17 37	4 454			456		17 3	74				
lidom		riel de transpo		460			4	i62			464			466							
	(	immobilisatio corporelles		470			_	i72			474			476			_				
Immo	obilisatio	ons financiè		480			_	182			484			486			$\dashv$				
				490		1	0 4	192		17 37	4 494			496		17 3	74				
II		AMORTIS	SEMEN	ITS		. Montant	des	amor	tissements	Augi	nentati	ons : dotations			ons : amortiss			Montant	des am	ortisse	ements
II	MMOBILI	SATIONS AM	ORTISS.	ABLI	ES				xercice			exercice	1		aux élément actif et repri			à la	fin de l'	exercio	ce
	Immol	oilisations inco	orporelle	es		500				502			504				506				
elles		Terrai	ins			510				512			514				516				
rpore		Construc				520				522			524				526				
Immobilisations corporelles	mat	Installations t tériel et outilla	echniqu ige indu	ies istrie	ls	530				532			534				536				
sation	Installa	ations général aménageme	es, agen nts dive	ncem rs	ents,	540			0	542		3 82	21 544				546				3 821
ilidoi		Matériel de	transpoi	rt		550				552			554				556				
Imn	Autre	es immobilisat	ions cor	роге	lles	560				562			564				566				
					TOTAL	570			0	572		3 82	21 574				576				3 821
Ш	PLUS-	-VALUES, M	IOINS-	VAL	UES	(19 %, 15 %	et 0	% pc	our les entrepi	rises à l'I	5, 16%	pour les entrep	rises à	. l'IR)							
			1			•															
Natur	re des imm cédées v	nobilisations virées	2																		
	de poste à		3																		
	réintégré	es dans	4																		
	patrimoi ompris le	ne prive s produits	5																		
de la	propriété	industrielle.	6																		
			7																		
			8																		
			9																		
а			10																		
Immobilisation	Valeu	ır d'actif *	Amor	rtisse	ements *	Valeur ré	sidu	elle	Prix de c	ession *					Plus ou moi						
nobil		1		2		(3	)		4			Court terme *				Long					
											+			19 %	(6)	15 % ou	12,8	%(7)		0 % (	8)
1											+										
3											+										
4											+										
5																					
6											+										
7											+										
8											+										
9																					
10																					
TOTAL	578		580			582			584		586		581		4	587			589		
		Plus-value	s taxabl	es à	19 % <sup>(1)</sup>	579			Régula	arisations			583		9	594			595		
									oitation de dr							591					
propriét	té industr	ielle bénéficia	nt du ré	égime		values à lor	ng te	rme	(CGI art 39 <i>te</i>	rdecies).											
					TOTAL						596		585		4	597			599		

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-N0T.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



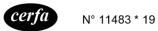


#### RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC.FR

	Désignat	ion de	e l'en	treprise : <u>KIM</u>	- S	IREI	1 : 8	32519364	2								Néant □*
ı	RELE	VÉ [	DES	PROVISIONS - AI	MOR	TIS	SEME	NTS DÉF	ROG	ΑT	OII	RES					
<b>A</b> N	A NATURE DES PROVISIONS									(		igmentations : ions de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		à la f	Montant in de l'exercice
		Amor	tisse	ments dérogatoires	600		602						604		600	5	
Provi réglem		Dont excep	majo otion	orations nelles de 30 %	601	60			603				605		607	7	
Autres provisions réglementées * 610									612				614		610	5	
1	Provision	s pou	r risc	ues et charges	620				622				624		626	5	
		Sur in	nmol	oilisations	630				632				634		630	5	
Provi pc		Sur st	ocks	et en cours	640				642				644		640	5	
dépré		Sur cl	ients	et comptes rattachés	650				652				654		650	5	
		Autres	provi	isions pour dépréciation	660				662				664		660	5	
				TOTAL	680				682				684		686	5	
<b>B</b> M	OUVEMEN	NTS AFF	FECTA	NT LA PROVISION POUR	AMOR	TISSEN	IENTS I	DÉROGATOIR	ES	T	(			OTATIONS AUX PROVISI			ES À PAYER
				Dotations			Repi	rises						POUR L'ASSIETTE DE L' offisant, joindre un état			èle)
Immob.	incorpo	relles	700		705	5					1	Indemnités pour co charges sociales et	ngés fiscal	à payer, es correspondantes			
Terrains			710		715	5					2						
Constru	ctions		720		725	5					3						
Inst. tec mat. et	hniques outillage		730		735	5					4						
Inst. géi cements	nérales, a s amén. c	igen- liv.	740		745	5					5						
Matériel	de trans	port	750		755	5					6						
	mmobilis rporelles		760		765	5			7								
	TO	ΓAL	770		775	5				$\rfloor$	TO	TAL à reporter ligne	322	du tableau n° 2033-B-SD	780	)	
П	DÉFI	CITS	RE	PORTABLES							Ш	DÉFICITS	PRO	VENANT DE L'AP	PLIC	ATION	DU 209C
Déficits	restant à	report	ter at	ı titre de l'exercice préd	éden	(1)	982			Re	ésult	at déficitaire relev	ant c	e l'article 209C du CG		9	95
Déficits	imputés						983			D	éficit	s étrangers des PM	E anté	rieurement déduits (article	209C o	du CGI) 9	96
Déficits	reportal	oles					984				IV	DISTRIBUT	ION	S SOUMISES À L'A	ARTI	CLE 23	5 TER ZCA
Déficits	de l'exe	rcice					860			M de	ontai	nt total des sommes ontribution prévue à	distril i l'arti	ouées devant donner lieu cle 235 ter ZCA au titre de	au pai l'exe	ement 1	29
Total de	es déficit	s resta	nt à	reporter			870				V	ENTREPRISES	DET	RANSPORT INSCRITES AI (art. L3113-1 et L3211-1 du Code c	J REG	ISTRE	00
VI	DIVE	RS										•				·	
Primes et cotisations complémentaires facultatives									3	81							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *													3	80			
N° du centre de gestion agréé										3	388						
Montant de la TVA collectée 374											74		16 87				
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)  37										78							
Montan	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant 399																
Aides p	erçues a	yant d	onné	droit à la réduction d	'impć	it pré	vue au	4 de l'artic	ele 238	8 <i>t</i>	ois d	ı CGI pour l'entre	prise	donatrice 3	98		
Montant	de l'inves	stissem	ent q	ui a donné lieu à amortis	semer	ıt exce	ptionn	el chez l'entr	eprise	in	vestis	seur dans le cadre d	de l'ar	ticle 217 octies du CGI 3	97		

<sup>(1)</sup> Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent. \* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



# CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E-SD 2018 Adapté à la télédéclaration PAR TELEDEC.FR

Formulaire obligatoire (article 53 A bdu code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: K I M - SIREN : 825193642					Néant □*	:
Exercice ouvert le: 25/01/2017 et clos le: 31/12/2018			Données en nombr	e de m	nois 23	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		'				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	150	243
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à	une activite	é normale et d	courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
			TOTAL 1	106	150	243
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faite	es en comr	nun)		115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à s	sa formatio	n		143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
			TOTAL 2	144		0
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup>						
Achats				121	49	132
Variation négative des stocks				145		-307
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	17	818
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelle convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de locati			ans le cadre d'une	146	32	400
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faite	es en comr	nun)		148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclar	rée			128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immo le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location			es à disposition dans	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées a	à une activ	ité normale e	t courante	150		
			TOTAL 3	152	99	043
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1	+ total 2 - total 3)	137	51	200
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires $n^{os}$ 1330-CVAE-S formulaires $n^{os}$ 1329-AC et 1329-DEF).	SD pour les	multi-établiss	sements et sur les	117		
Cadre réservé au mono-établissement	au sens d	e la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CV compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dé				-CVAE	E-SD), veu	ıillez
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case 020						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) 022		Effectifs au s	ens de la CVAE *	023		
Période de référence 024		160				
Date de cessation						
VI – Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs						
Effectif moyen du personnel * :				376		4
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des chargimmobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.	rges déduc	tibles de la v	aleur ajoutée, affé	rente a	à la produ	ction

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD

§ Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.





DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KIM-SIREN: 825193642

#### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

#### DGFiP N° 2033-F-SD 2018 ADAPTE POUR LA TELE-DECLARATION PAR TELEDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Néant	:

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904
PENSONNES PHYSIQUES DE LENTREPRISE	Δ	CORRESPONDANTES	100
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONN	ES MORALES :		
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention Nb d	e parts ou actions
Adresse:			
1 1	1		1
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention Nb d	e parts ou actions
Adresse:			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention Nb d	e parts ou actions
Adresse:		70 de detention No d	e parts ou actions
Adlesse:			
Forme juridique	Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention Nb d	e parts ou actions
Adresse:			
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSON	NES PHYSIQUES :		
	Nom complet   NGUYEN THUY L1	NH	1
Titre (2) MME  Nom marital LE	Nom complet [1101211 11101 21	1	e parts ou actions 100
122/00/1002	199		e parts ou actions 100   VN
47 AV DU PRESIDENT		mmune HCM VILLE Pays	V21
Adresse:			
94320 THIAIS			
Titre <b>(2)</b>	Nom complet		
Nom marital		% de détention Nb d	e parts ou actions
Naissance : Date	N° Département Co	mmune Pays	
Adresse :			

Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 Indiquer: M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

<sup>\*</sup> Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.





DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | K I M - SIREN : 825193642

#### FILIALES ET PARTICIPATIONS

# DGFiP N° 2033-G-SD 2018 Adapté pour la télé-déclaration par TELEDEC, FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant	X

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905
Forme juridique Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)  Adresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)  Adresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)  Adresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)  Adresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)  Adresse :	% de détention
Forme juridique Dénomination  N° SIREN (si société établie en France)  Adresse :	% de détention

<sup>(1)</sup> Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252\*04



**DGFIP N° 2069-RCI-SD 2018** 

Adapté à la télédéclaration par TELEDEC.fr

Formulaire obligatoire

### RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Exercice du 25/01/2017 au 31/12/2018 ou Année :									
Dénomination de l'entreprise : K I M	Néant 🛚								
SIREN de l'entreprise SIREN : 825193642 PME au sens communautaire	Cocher la case								
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés Cocher la case									
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :  SIREN de la société déclarante  Dénomination de la société mère :  SIREN de la société mère									
SIREN de la société déclarante									
Dénomination de la société mère :									
	,								
I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UN SPÉCIALE (1)	E DECLARATION								
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES									
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)									
CRÉANCES REPORTABLES									
Réduction d'impôt en faveur du mécénat									
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.									
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 7 %²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[lig	ne 3								
$ \times 6 \%^{2} $ ] + [ligne 4 x 9 $\%^{2}$ ] ] x 10/90 + ligne 5) - (exercices 2016: utilisez le taux de 6% au lieu de 7%)									
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dat DOM	ns les								
dont montant préfinancé									
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1								
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2								
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3								
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4								
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5								
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE	L'ANNÉE								
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise									
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés									

#### Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.
- (2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2016 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).



Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (article 220 sexies du CGI)	
Crédit d'impôt international cinéma et audiovisuel (article 220 quaterdecies du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'A	NNÉE
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE	E 12 MOIS
The state of the s	

#### **DECLOYER**

adapté à la télédéclaration par TELEDEC.fr

01



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# **DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS**

Mise à jour permanente des valeurs locatives

### Entreprise déclarante

K I M - SIREN : 825193642

#### Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2018

#### Local

Référence du local	7511403048855610C0201815
Invariant du local	751140304885
Adresse du local	0041 RUE BEZOUT Lot 18 2 5 1 - Bâtiment A, étage 00, entrée 75014 PARIS 14
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	TFI 6540
SIREN du propriétaire du local	441077070

Mode d'occupation du local	
Montant du loyer annuel du local	
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	